ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial (Dix-septième session)

Carthagène, Colombie (6-11 décembre 1993)

INFORMATIONS GENERALES

I. Siège de la réunion

- 1. Grâce à la généreuse invitation du gouvernement de la Colombie, la dix-septième session du Comité du patrimoine mondial se tiendra à Carthagène, Colombie, du 6 au 11 décembre 1993. La réunion sera précédée de deux jours de session spéciale du Bureau du Comité du patrimoine mondial, les 4 et 5 décembre.
- 2. Le Secrétariat du Comité du patrimoine mondial fonctionnera au siège de la réunion dès le 4 décembre. A partir de cette date, toutes les communications, y compris le courrier personnel, devront être adressées à :

Adresse postale : Comité du patrimoine mondial

Centro de Convenciones y Exposiciones

de Cartagena

Getsemani, Carrera 8a.

Cartagena COLOMBIA

Téléphone: (57 - 53) 643580

643598

Télex: 37808

Fax: (57 - 53) 650796

3. Jusqu'à cette date, toutes les communications et demandes de renseignements, exception faite des réservations d'hôtel (voir paragraphe 19), devront être adressées à :

Adresse postale: Centre du patrimoine mondial

UNESCO

7, Place Fontenoy

75007 Paris

France

Téléphone: (33 - 1) 45 68 18 76

45 68 14 50

Télex: 204461 Paris

270602 Paris

Fax: (33 - 1) 40 56 95 70

II. Inscription des participants

4. Chaque participant est invité à informer dès que possible l'Institut colombien de la culture - COLCULTURA - Sous-Direction du patrimoine culturel, de sa participation, de la durée de son séjour et des arrangements d'arrivée et de départ. Les réservations de chambre doivent être faites directement auprès l'agence de voyages - AVIATUR S.A. Les informations peuvent être envoyées directement par télécopie au (57 - 1) 2 82 87 59, COLCULTURA, Sous-Direction du patrimoine culturel, Bogota.

Tous les participants sont invités à se faire inscrire au comptoir d'accueil de la réunion au Centre de conférences de Carthagène, le 5 décembre de 8 heures à 10 heures et de 18 heures à 20 heures, et le 6 décembre de 8 heures à 9h 30. Au moment de l'inscription, chaque participant recevra un jeu de documents de la réunion, un badge nominatif et toute autre documentation nécessaire. Dans la mesure où la réunion se tient dans un centre de conférences et n'est pas totalement ouverte au public, les délégués sont invités à porter leur badge au cours des sessions afin de faciliter leur identification.

Pendant la durée de la réunion, les délégués pourront prendre leur courrier, messages et télégrammes dans leur casier et au comptoir d'accueil. Le bureau d'accueil de la réunion sera ouvert tous les jours de 9 h.30 à 13 h.30 et de 14 h.30 à 18 h.30.

III. Séance d'ouverture

5. La réunion du Comité débutera à 10 heures, le lundi 6 décembre 1993, dans la salle Barahona du Centre de conférences de Carthagène.

IV. Horaires des séances

6. Les séances auront lieu, en principe, selon l'horaire suivant :

Matin:

10 heures à 13 heures

Après-midi :

15 heures à 18 heures

L'horaire sera affiché tous les jours à la réception ; les délégués sont priés de le consulter quotidiennement afin de prendre connaissance des changements éventuels.

V. Documents de la réunion

- 7. Les délégués recevront à l'avance un jeu complet de documents. Des exemplaires supplémentaires seront disponibles au siège de la réunion. Tous les documents de travail, de même que les documents préparés au cours de la réunion, y compris le projet de rapport final, seront publiés en anglais et français, langues de travail du Comité.
- 8. Il est rappelé aux participants que le Secrétariat ne sera pas en mesure d'assurer la dactylographie, la traduction ou la reproduction de documents autres que ceux concernant directement les travaux du Comité.

VI. Langues de travail

9. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. L'interprétation simultanée de toutes les déclarations faites en séance dans l'une des deux langues de travail de la réunion sera assurée dans l'autre langue.

VII. Installations réservées aux médias

- 10. L'espace et les installations nécessaires aux journalistes désireux de couvrir les travaux de la réunion ou d'interviewer les délégués seront mis à leur disposition.
- 11. Les autorités colombiennes, en coopération avec le Secrétariat, assureront les relations avec les médias afin d'aider les journalistes. COLCULTURA se chargera, avec le Secrétariat, de diffuser les déclarations, les communiqués et les bulletins d'information pour les médias.

VIII. Autres services

- 12. La Société AVIATUR offre une gamme complète de services touristiques, de voyages et d'hébergement que les délégués et leurs conjoints pourront utiliser. Les délégués désireux de visiter le pays pourront demander l'aide du personnel de l'Agence de voyages AVIATUR au comptoir de réception et d'information.
- 13. On trouvera à l'hôtel Hilton de Carthagène et dans la ville même tous les services bancaires, médicaux, de communication, de restauration et de loisirs voulus.

IX. Formalités d'entrée

14. Tous les délégués et autres participants qui arrivent en Colombie doivent être en possession d'un passeport en cours de validité et munis d'un visa de non-immigrant pour leur admission en Colombie.

Les délégués et autres participants ayant besoin d'un visa et venant d'un pays où il n'y a ni mission diplomatique ni mission consulaire colombienne doivent contacter la mission colombienne d'un autre pays de leur choix ; les agents de voyages sont habituellement bien renseignés et peuvent être utiles.

Les délégués ayant besoin d'un visa devraient faire, si possible, les démarches nécessaires en temps utile (en particulier s'ils ont recours à une mission colombienne extérieure à leur pays de résidence).

Pour obtenir leur visa, les délégués doivent avoir un passeport en cours de validité. En outre, il est suggéré aux délégués de présenter une invitation à la réunion, ou tout autre document prouvant leur intention d'y assister. Il pourra être

demandé aux requérants de justifier des ressources nécessaires à leur voyage, des liens à leur pays d'origine, ainsi que tout autre renseignement concernant leur admissibilité sur le territoire.

X. Dispositions concernant l'arrivée

15. Les délégués et autres participants sont priés de transmettre par télécopie leur nom, état civil, date et aéroport d'arrivée en Colombie, ainsi que leur numéro de vol, au plus tard le 12 novembre 1993, à :

Institut colombien de culture - COLCULTURA Sous-Direction du patrimoine culturel Calle 9, n° 8 - 31 Bogota, D.C. Colombie

Fac-simile : (57 - 1) 2 82 87 59 Téléphone : (57 - 1) 3 41 12 46

Les participants souffrant d'un handicap et nécessitant des dispositions particulières devront le signaler au Secrétariat de la réunion à l'adresse susmentionnée.

XI. Réglementation sanitaire

16. Les soins médicaux en Colombie sont dispensés par le secteur privé et sont très onéreux. Il est recommandé aux visiteurs ne disposant pas d'une assurance maladie valable en Colombie d'en souscrire une pour la durée de leur séjour. Les agents de voyages sont habituellement en mesure de fournir tous renseignements à ce sujet. Il est recommandé de prévoir une assurance pour un montant d'au moins 50.000 dollars pour maladie/accident.

XII. Réglementation concernant les devises

17. Il n'y a aucune limite quant à la quantité de devises étrangères ou de chèques de voyage que les délégués peuvent emporter en Colombie. Les délégués peuvent préférer changer leurs devises en dollars des Etats-Unis avant leur voyage. Les grands aéroports et les zones d'entrée en Colombie assurent toutes facilités concernant le change en dollars des Etats-Unis. Plusieurs banques à Carthagène proches de l'hôtel assurent le change en dollars des Etats-Unis. Toutefois, les banques sont généralement fermées pendant le week-end.

XIII. Climat

18. La ville de Carthagène est située sur la Côte caribénnee de la Colombie. Les températures annuelles moyennes varient entre 35°C la journée et 25°C la nuit. Des vêtements légers sont recommandés et il y a une piscine à l'hôtel.

Les délégués qui arrivent par Bogota devront emporter des vêtements chauds car la ville est à 2.500 mètres d'altitude, et les températures varient entre 17°C dans la journée et 5°C la nuit.

XIV. Hébergement

19. L'hôtel Hilton de Carthagène, est situé sur la plage, à 10 minutes de voiture du Centre de conférences, lieu de la réunion, lui-même situé face au mur historique de la ville. Un grand nombre de chambres a été réservé à un tarif spécial congrès de 95 dollars E.U. (chambre simple) et 105 dollars E.U. (chambre double) par nuit, plus une taxe de 14%.

Les délégués doivent remplir la fiche d'inscription cijointe et la renvoyer directement à l'agence de voyages AVIATUR.

Les réservations devraient être faites dès que possible. L'hôtel
a garanti des chambres jusqu'au 12 novembre. Le prix d'une nuit
d'hôtel doit être versé pour garantir la réservation : ce dépôt
sera pris en compte dans la facture totale. Les paiements sont
acceptés par chèque ou carte de crédit American Express et
doivent être reçus dans les quinze (15) jours qui suivent la
réservation. Si vous désirez annuler une réservation, la caution
vous sera totalement rendue si vous prévenez 72 heures à
l'avance. Les annulations faites après ce délai ne seront pas
remboursées. Les réservations doivent être envoyées à l'agence
de voyages, à l'adresse suivante :

AVIATUR S.A.

Comité du patrimoine mondial

Avenida 19, N° 4 - 62

Bogota D.C.

Colombie

Téléphone : (57 - 1) 2 82 71 11 2 86 55 55 Fac-similé : (57 - 1) 2 83 01 41

L'agence de voyages est à la disposition des délégués qui désirent prolonger leur séjour avant ou après la réunion.

XV. Arrivée et départ

20. Les délégués devraient prévoir leur arrivée/départ jusqu'à et à partir de Carthagène. D'excellentes liaisons existent depuis Bogota. AVIATUR pourra assister les délégués dans l'organisation de leurs vols et autres dispositions à Carthagène les 3, 4 et 5 décembre. Le personnel du bureau d'accueil de l'hôtel Hilton aidera les délégués pour l'organisation de leur voyage de retour.

ANNEXE

Activités de caractère social

(a) Restaurants

1. La ville de Carthagène est une destination touristique internationale. Les restaurants de Carthagène et de l'hôtel Hilton proposent des cuisines très variées.

(b) Expositions, présentations, événements spéciaux

- 2. Dans le cadre de la réunion, des présentoirs sur les programmes de conservation relatifs à la préservation du patrimoine seront installés. Le personnel de COLCULTURA prépare actuellement diverses manifestations spéciales pour la réunion, ainsi que des soirées d'information et des visites spéciales de sites situés dans la région.
- 3. Durant la semaine, diverses manifestations seront organisées pour les délégués par les autorités nationales et locales, ainsi que par des organisations privées. Les délégués recevront des détails à ce sujet ultérieurement.

(c) Visites, excursions, "shopping" et autres activités

- 4. Les fortifications de Carthagène, la place et les monuments ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1984, et la cité historique est un monument national depuis 1959. Ce fut la première ville en Colombie à recevoir cette distinction. Depuis le siège de la réunion, plusieurs endroits de grand intérêt sont accessibles, tels le site archéologique de Ciudad Perdida/Buritaca 2.000, le Parc national Tayrona dans la Sierra Nevada et le Parc national des Iles de Rosario.
- 5. Au cours de la réunion, les délégués et autres participants pourront, s'ils le désirent, effectuer une visite guidée du centre historique de Carthagène, dont l'organisation sera facilitée par le personnel de COLCULTURA au bureau d'accueil.
- 6. Ceux et celles qui souhaitent visiter les environs ou le pays, avant ou après la réunion, pourront utiliser les agences de voyage de Carthagène.
- 7. Afin de faciliter la tâche des organisateurs, les participants sont priés d'indiquer leur intérêt pour l'une ou l'autre excursion, en écrivant le plus rapidement possible, et au plus tard le 15 novembre, à :

AVIATUR S.A.

Comité du patrimoine mondial

Avenida 19, N° 4 - 62

Bogota D.C.

Colombia

Fac-similé: (57 - 1) 2 83 01 41

8. Carthagène offre aux visiteurs une grande quantité de magasins, avec de nombreuses galeries d'art et de boutiques de vêtements.

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial, 17ème session

Carthagène, Colombie

6-11 décembre 1993

DEMANDE DE RESERVATION A L'HOTEL HILTON, CARTHAGENE

AVIATUR S.A.

Le prix d'une nuit d'hôtel doit être versé pour garantir la réservation : ce dépôt sera pris en compte dans la facture totale. Les paiements sont acceptés par chèque bancaire à l'ordre de l'Hôtel Hilton de Carthagène et envoyés à AVIATUR S.A. Bogota ou également par carte de crédit American Express et doivent être reçus dans les quinze (15) jours qui suivent la réservation. Si vous désirez annuler une réservation, la caution vous sera rendue en totalité si vous prévenez 72 heures à l'avance. Les annulations faites après ce délai ne seront pas remboursées.

NOM	N° DE PASSEPORT
ADRESSE	VILLE
PAYSTELEPHONE	TELEX
FAC-SIMILE	
DATE D'ARRIVEE	DATE DE DEPART
NOMBRE DE CHAMBRES (simple ou doub	le)
N°DE LA CARTE DE CREDIT	DATE D'EXPIRATION
Envoi d'une caution par courrier	:OuiNon
ARRIVEE (Numéro du vol et provenanc	ce)
DEPART ((Numéro du vol et destinat:	ion)
SIGNATURE	DATE

AVIATUR S.A.

Comité du patrimoine mondial

Avenida 19, N° 4 - 62

Bogota D.C. (Colombie)

Téléphone : (57 - 1) 2 82 71 11 et (57 - 1) 2 86 55 55 Fac-similé : (57 - 1) 2 83 01 41